



PAR COURRIEL

Québec, le 16 mai 2025

Madame Maude Grenier-Hamel
Directrice de la coordination et de la prospective énergétique
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
maude.grenier-hamel@economie.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de parc éolien Canton MacNider – Questions complémentaires – DQ11

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



CONSULTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **22 mai 16h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Selon le texte du projet de loi 69 déposé à l'Assemblée nationale en juin 2024, le Plan de gestion intégré des ressources énergétiques (PGIRE) annoncé à l'article 14.2 serait établi aux 6 ans pour une durée de 25 ans. Il établit des orientations à respecter, des objectifs à atteindre en matière d'énergie et d'efficacité énergétique en conformité avec, notamment, les cibles de réduction des émissions de GES.

1. La durée du plan et ses révisions périodiques sont-elles toujours les mêmes? Si non, quelles sont-elles?
2. Comment le PGIRE s'arrimera avec le Plan d'action d'Hydro-Québec et sa stratégie de développement éolien déjà publiés?
3. Le développement éolien annoncé par Hydro-Québec dans sa stratégie de développement de la filière éolienne pourrait-elle être remise en cause? Si oui, de quelle manière?